
Désignation d'un membre au sein du groupement du Centre intercommunal de voirie (CIV)

- Vu les articles 10 et 12 des statuts du groupement du Centre intercommunal de voirie du 25 août 1989,
- Vu la démission de Madame Liliane Martignetti, représentante du parti « Le Centre » désignée par le Conseil municipal,
- Entendu la proposition de candidature du parti « Le Centre »,

le Conseil municipal,

par 20 oui (unanimité des membres présents)

ACCEPTE

1. de désigner le membre ci-après proposé par le parti « Le Centre », en remplacement de la démissionnaire précitée, à partir de la prochaine séance du groupement et jusqu'au 31 mai 2025, à savoir :
 - Monsieur Aki Kleiner, remplaçant de Madame Liliane Martignetti.
